

*Article 22 du Règlement***REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE  
L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT**

[Français]

**LA SÉCURITÉ AÉRIENNE**

LA SITUATION À AIR CANADA—LA POSITION DU  
GOUVERNEMENT

**L'hon. André Ouellet (Papineau):** Monsieur le Président, depuis que dure le conflit de travail opposant la Société Air Canada au syndicat représentant quelque 3,000 agents de bord, le ministre des Transports (M. Mazankowski) est curieusement resté silencieux sur le sujet très important de la sécurité aérienne.

En effet, on affirme dans certains milieux que la sécurité des passagers qui empruntent les services d'Air Canada ces jours-ci peut être mise en danger par l'inexpérience des substituts hâtivement formés par Air Canada pour remplacer le personnel navigant accrédité. Le public canadien, monsieur le Président, a le droit d'être protégé.

Selon un agent de bord membre de l'APENAC, M. Paul Roy, dans une situation d'urgence, tel qu'un incendie à bord, un passager terrassé par une crise cardiaque, un cas de piraterie aérienne ou tout autre cas nécessitant l'évacuation rapide des passagers, on peut douter du calme, de la discipline et du savoir-faire de ce personnel navigant improvisé.

Je trouve inconcevable, monsieur le Président, si l'opinion de M. Roy est véridique, que ni le ministre des Transports, ni le ministre du Travail (M. McKnight) ne soient encore intervenus pour régler ce conflit à Air Canada avant qu'une tragédie aérienne ne se produise.

\* \* \*

[Traduction]

**LES PARCS NATIONAUX**

L'ÉTABLISSEMENT DU PARC NATIONAL D'ELLESMERE

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre félicitent le nouveau ministre de l'Environnement (M. McMillan) de la déclaration qu'il faisait à Banff il y a deux jours. Il a fallu plusieurs années pour réussir à conclure des arrangements en vue de l'établissement du Parc national d'Ellesmere. Tous les députés conviendront avec le ministre qu'il n'y a pas de meilleur moyen d'assurer la souveraineté du Canada dans l'Arctique que par l'établissement de parcs nationaux. Nous recommandons instamment au ministre de créer un réseau de parcs dans l'Arctique dont celui d'Ellesmere ne serait que le premier.

Nous félicitons également le nouveau ministre d'avoir signifié son intention d'appuyer l'établissement d'un parc à South Moresby, une des régions sauvages les plus riches au monde. A la veille d'Expo 86, tout le monde nous observe. Le premier ministre Bennett voudra faire savoir au monde entier que son gouvernement veut vraiment préserver la riche écologie de South Moresby. La région en question ne représente que 0.2 p. 100 des terres boisées de la Colombie-Britannique. Seuls 35 bûcherons seront touchés. Les autochtones aimeraient que la

région demeure à l'état sauvage. Étant donné que le ministre de l'Environnement a maintenant fait une déclaration en termes énergiques et positifs, nous lui recommandons de négocier rapidement avec Victoria.

Le gouvernement fédéral a réussi récemment à trouver 250 millions de dollars pour rescaper une banque grâce aux deniers publics. Il pourrait certes trouver l'argent nécessaire pour protéger le patrimoine de South Moresby, compte tenu du soutien solide et enthousiaste qui lui a été accordé . . .

**M. le Président:** Je regrette de signaler au député que son temps de parole est écoulé. Je cède maintenant la parole au député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly).

\* \* \*

**LES FORCES ARMÉES CANADIENNES**

LE RECOUVREMENT DES SUBVENTIONS DE LOGEMENT  
EXCESSIVES

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement a-t-il deux poids, deux mesures lorsqu'il commet une erreur selon que celle-ci touche les riches ou des Canadiens ordinaires? Le gouvernement a commis une erreur—et toute une—lorsqu'il a participé à la tentative de renflouement de la Banque commerciale du Canada. Il s'en est suivi que les déposants ont cru la Banque dans une situation financière sûre. Maintenant que la Banque a fait faillite en dépit des garanties du gouvernement, celui-ci se propose de corriger son erreur et de rembourser les déposants à même l'argent des contribuables. Voilà ce que fait le gouvernement lorsqu'une erreur qu'il a commise touche les bien nantis, mais qu'arrive-t-il lorsqu'une erreur du gouvernement touche des Canadiens ordinaires?

De 1982 à 1984, le gouvernement s'est trompé dans ses calculs et a versé des subventions de logement excessives aux militaires mariés de la base des Forces canadiennes d'Esquimalt. Maintenant que les vérificateurs ont découvert cette erreur de cinq millions de dollars, le gouvernement déduit le trop-payé de la solde des militaires encore en poste. Les montants à récupérer varient de \$100 à \$1700 par personne. Au moment même où des hausses de loyer grèvent les budgets familiaux, des militaires se voient obligés de payer en outre pour une erreur du gouvernement. Pourquoi ne pas agir avec justice au lieu d'avoir deux poids, deux mesures?

\* \* \*

**L'ALPHABÉTISATION**

LE PROJET LANCÉ À PARKDALE POUR LUTTER CONTRE  
L'ANALPHABÉTISME

**M. Andrew Witer (Parkdale-High Park):** Monsieur le Président, tous les 8 septembre, les membres de l'Organisation des Nations Unies observent une journée internationale de l'alphabétisation. Dans le monde, un adulte sur quatre ne sait ni lire ni écrire. Au Canada, un adulte sur quatre a besoin d'aide pour lire le journal. Quatre millions de Canadiens sont incapables de lire les panneaux indicateurs, de remplir les demandes d'emplois ou de lire les étiquettes sur les produits qu'ils achètent. Autant d'activités simples que nous faisons sans même y penser.